FDC64

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DES DÉGÂTS CHEZ VOUS ?

Déclarez-les !



Renard, fouine, blaireau, corneille, ragondin, pie, vautour, buse, etc

Chaque dégât non déclaré est un dégât qui n'existe pas officiellement.

POURQUOI DÉCLARER ?

1 RENDRE LES DÉGÂTS VISIBLES

Sans chiffres, les pertes n'existent pas pour les pouvoirs publics.

Votre déclaration alimente les dossiers communaux, départementaux et nationaux.

2 PESER DANS LES NÉGOCIATIONS

La liste des espèces classées nuisibles est révisée tous les 3 ans.

Plus les remontées sont nombreuses, plus le dossier est solide face aux ministères.

3 MÊME UN PETIT DÉGÂT COMPTE

Vous ne serez pas forcément indemnisé — mais votre déclaration protège l'ensemble de la filière agricole du département.

NE CONCERNE PAS LES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER (SANGLIER, CERF, CHEVREUIL).

Renvoyez votre déclaration remplie par e-mail :
fdc64@chasseurdefrance.com

ou par courrier :
FDC 64
La Saligue aux oiseaux – Castétis
1 avenue du Guat – CS90308
64 303 Orthez Cedex

EN SAVOIR PLUS

Remplir la déclaration

FDC64

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DÉCLARATION DE DÉGÂTS

CAUSÉS PAR DES ESPÈCES PRÉDATRICES ET DÉPRÉDATRICES

Déclaration destinée aux particuliers, professionnels et collectivités

NE CONCERNE PAS les dégâts de sanglier, cerf et chevreuil

POURQUOI DÉCLARER ?

- Rendre les dégâts visibles et reconnus officiellement
- Alimenter les données départementales
- Défendre les intérêts agricoles et peser dans les décisions

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

N° de téléphone :

Mail :

Profession :

Demeurant à :

.....

Commune des dégâts constatés :

Déclare avoir subi ou constaté sur la commune de *les dégâts suivants :*

DÉGÂTS AUX ÉLEVAGES	Type d'élevage	Époque des dégâts (mois)	Nombre d'animaux morts	Nombre de disparus	Moyens de lutte mis en œuvre (piégeage, tir, effaroucheur) et efficacité
Renard					
Blaireau					
Fouine					
Martre					
Putois					
Vison d'Amérique					
Belette					
Chien /chat :					
Pie bavarde					
Corneille noire					
Vautour, buse etc...					

DÉGÂTS AUX CULTURES	Type de culture	Époque des dégâts (mois)	Estimation des surfaces détruites (nombre de plants, m², are, ha...)	Moyens de lutte mis en œuvre (piégeage, tir, effaroucheur) et efficacité
Blaireau				
Ragondin				
Rat musqué				
Pie bavarde				
Corneille noire				
Etourneau sansonnet				
Pigeon ramier (palombe)				

DÉGÂTS AUTRES (aux produits stockés, digues, berges, infrastructures, véhicules, matériels, habitations, etc...), commentaire libre :

.....

.....

« Nous déclarons sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus »

Fait à le

LA VICTIME DU PRÉJUDICE

Nom, prénom et signature

Important : une double signature attestations inattaquables.

TÉMOIN / TIERS SIGNATAIRE

(piégeur, garde, chasseur, voisin...)

Nom, prénom et signature

RENVOYEZ VOTRE DÉCLARATION REMPLIE :

PAR E-MAIL :
fdc64@chasseurdefrance.com

OU PAR COURRIER :
FDC 64 – La Saligue aux oiseaux – Castétis
1 avenue du Guat – CS90308
64 303 ORTHEZ Cedex

NOS PARTENAIRES

ASSOCIATION DES PIÉGEURS DES PAYS DE L'ADOUR | CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES | SYNDICATS AGRICOLES | FDGDON